

L'émergence récente des minorités visibles

Marco Martiniello, université de Liège

Marco Martiniello est directeur de recherches du FNRS à l'université de Liège, où il dirige le CEDEM (Centre d'études de l'ethnicité et des migrations). Il travaille actuellement sur les questions de représentation des minorités au sein de l'espace public, ainsi que sur l'importance de la reconnaissance symbolique des populations issues de l'immigration dans l'espace public et dans les médias. Il est notamment l'auteur, avec Andrea Rea, de Et si on racontait... une histoire de l'immigration en Belgique, ou encore de Leadership et pouvoir dans les communautés d'origine immigrée (Paris, CIEMI, L'Harmattan, 1992), L'ethnicité dans les sciences sociales contemporaines (Paris, PUF, « Que sais-je ? », n° 2997, 1995), Sortir des ghettos culturels (Paris, Presses de Sciences Po, La Bibliothèque du Citoyen, 1997). Voici sa réponse à propos de ces enjeux.

Public versus privé

La question qu'il faut se poser est la suivante : peut-on, dans une société multiculturelle, défendre l'idée que les médias, au sens large, doivent être le reflet de la composition sociologique de la société ? La réponse ne coule en effet pas de source, et il importe pour y répondre d'établir plusieurs distinctions. La première consiste à distinguer les médias privés des médias publics. Si on établit cette distinction c'est parce que les exigences auxquelles doivent répondre ces deux types de médias ne sont pas les mêmes. On parle, par exemple, beaucoup actuellement de plans visant à favoriser la diversité dans la fonction publique, avec toute une argumentation visant à dire qu'il faut contrer le sous-emploi et le chômage des populations issues de l'immigration parce qu'elles connaissent un taux de chômage plus élevé en raison notamment de discriminations à l'embauche. Cette exigence devrait toucher la fonction publique et donc aussi la télévision publique. La question de l'emploi de personnes issues de minorités ne se posera pas de la même manière dans les médias privés où une telle argumentation ne sera pas nécessaire pour embaucher un journaliste issu de l'immigration. Les médias privés seront alors peut-être plus rapides dans leur action. S'il émane une demande du « marché immigré » de voir des présentateurs issus des minorités, ils vont sans doute réagir plus vite. Il y aura peut-être un peu d'emballage idéologique, mais en fait ce qui compte, c'est gagner des auditeurs et des spectateurs issus de l'immigration.

La seconde distinction à effectuer consiste à distinguer les programmes de fiction des programmes d'information, comme par exemple le journal télévisé. C'est le débat qui se produit en France pour l'instant. Il s'agit là de se demander si les objectifs doivent être les mêmes pour un programme comme une série télévisée ou pour le JT ? Quelle sera la différence entre avoir un « black » qui présente le JT sur une chaîne majeure plutôt qu'un « blanc » ? Va-t-il pouvoir servir de *role model* pour les autres ? Cela enverra-t-il un message symbolique clair à l'ensemble de la société : « Voilà, on ne peut plus nier que nous vivons dans une société diversifiée » ? On peut être surpris, par exemple, pour peu que l'on regarde des émissions de fiction pour adolescents, notamment sur les chaînes flamandes, de constater que, à quelques rares exceptions près, tous les jeunes que l'on y voit sont tous de « bons flamands », bien blonds avec des yeux bleus. On n'y voit presque pas de jeunes d'origine immigrée, pourtant fort présents dans les grandes villes flamandes. Il ne s'agit pas d'aller jusqu'à dire qu'il faudrait, comme cela s'est passé aux États-Unis, imposer un pourcentage légal de minorité dans chaque série. Mais il faut remarquer qu'en Belgique, pour l'instant, on a très peu fait pour soulever cette question de la visibilité des minorités issues de l'immigration dans les médias. Et il est sans doute juste de dire qu'elle a d'abord émergé dans le privé, avec notamment RTL qui a commencé à embaucher des journalistes sportifs et des humoristes noirs.

Marco Martiniello

L'émergence récente
des minorités visibles

Que cette question émerge est un phénomène important, car il est important que toutes les institutions reflètent la composition sociologique de la société. Tout comme il est logique que la classe politique se diversifie, il est logique que les médias se diversifient.

La représentation médiatique des immigrés

Cette question de la représentation des minorités dans les médias est donc une question qui émerge depuis peu au sein de la société civile et du monde politique. Aucune réflexion approfondie n'a jusqu'à présent été réalisée à ce propos, ni d'objectif clairement formulé la concernant. Dans ce contexte, il est important de se dire que ce n'est pas parce qu'il y aurait une représentation proportionnelle statistique des minorités au sein des institutions qu'il n'y aurait plus de discrimination au sein de la société. Même si, parfois, on peut avoir l'impression que l'un se soit substitué à l'autre dans le débat politique. Il faut trouver des moyens doux, afin d'arriver à une situation où il ne serait plus nécessaire de souligner que c'est un « black » qui présente le JT. Il ne s'agit pas de mener des politiques pour gommer les différences, mais bien de tenter de les intégrer dans les médias et, en quelque sorte, de considérer que la diversification à la fois des programmes et du personnel médiatique aille un jour de soi. C'est peut-être déjà plus le cas en Belgique qu'en France. Quand on regarde le nom des journalistes du JT de la RTBF, il y a manifestement déjà des gens issus de l'immigration qui y sont présents sans pour autant être confinés dans le rôle de l'immigré de service. Alors qu'en France, c'est un phénomène tout nouveau qui va faire la Une des journaux. Il ne s'agit donc pas de mener une politique visant à l'institution de quotas permanents en faveur notamment des minorités issues de l'immigration. C'est en effet un leurre de croire qu'en imposant des quotas l'on va résoudre les problèmes de l'offre de programme et de discrimination à l'emploi dans les services publics. Il ne faut pas aller jusqu'à la législation. Il faut garder une certaine souplesse dans ce domaine pour permettre l'émergence d'un débat au sein des professions des médias. Il faudrait par contre des politiques

plus actives de promotion de recrutement parmi les travailleurs, il faudrait ainsi faire en sorte qu'il y ait plus de jeunes issus de l'immigration partout dans la société, y compris dans les écoles de journalisme...

Minorités visibles : un terme marqué

De la nouveauté de cette question résulte également l'existence d'un certain flou sur les termes qui sont employés dans le débat. On emploie par exemple depuis peu la notion de « minorités visibles » pour qualifier certaines populations. Ce terme a été élaboré dans le contexte canadien. Le Canada possédait une politique du bi-culturalisme qui règle les relations entre anglophones et francophones. Peu à peu, cette politique a dû devenir multiculturaliste pour prendre en compte la situation des autochtones, ou des premières nations comme ils les appellent, et aussi pour prendre en compte la réalité migratoire du pays. Dès lors il y eut une efflorescence de termes utilisés ; et dans la politique multiculturelle du Québec, on parle désormais de « minorités visibles ».

Ces minorités visibles sont désignées de manière claire. Par exemple, les Italo-Québécois n'entrent pas dans les minorités visibles, car ils entendent par ce terme une minorité extérieurement visible. Cette catégorie est employée par le législateur de manière très transparente, et on peut retrouver facilement les types de la population à laquelle il fait référence. Mais, en Belgique, c'est une notion qui ne possède pas de valeur légale. C'est par imitation que nous l'employons parfois au moment où le débat sur la visibilité des minorités émerge chez nous. Il convient de respecter les choix faits à un moment par un pays. Cette expression possède un sens au Québec mais, ici, il ne faut pas forcément l'utiliser. Chaque société peut, dans un débat démocratique, construire les catégories qui sont propres à son action, sans qu'il convienne forcément de les importer. Il faut bien voir que les catégories sont toujours changeantes et qu'il n'y a pas de catégories non problématiques.

Il est également important de noter que la Belgique est devenue une société très diversifiée avec plus d'une centaine de nationalités représentées. Il faut cependant

L'émergence récente
des minorités visibles

Marco Martiniello

remarquer que le projecteur est toujours braqué, il est vrai, sur les populations marocaines et turques qui, par hasard, sont aussi des populations issues de pays ayant l'islam comme religion. Il convient cependant de voir qu'il existe une diversité forte au sein des populations issues de l'immigration. Certaines minorités visibles sont invisibles, c'est par exemple le cas des Japonais. Personne ne considère les Japonais dans les débats sur les minorités et sur l'intégration. Les Japonais sont à la fois visibles et invisibles, car même si individuellement ils peuvent être identifiés dans la rue, ils sont invisibles car la plupart ne voient pas leur vie ici comme permanente et n'ont donc pas d'intérêt à se rendre visibles dans cette société. Ce qui n'est pas le cas pour les populations du Maghreb, qui sont aussi celles qui ont le plus grand nombre de revendications au niveau de leur reconnaissance. Notons cependant qu'au sein même des communautés immigrées, les situations sont très différentes en termes d'insertion au sein de la société belge. Il n'y a pas une communauté marocaine belge dont on pourrait dire comment elle est intégrée dans la société belge. Il y a des différences énormes entre les immigrés qui sont venus dans les années soixante, les générations suivantes et ceux qui arrivent maintenant. L'insertion diffère fortement au sein même d'une population de même origine. Pour ces raisons, parler de minorités visibles pour qualifier certaines populations issues de l'immigration peut ne pas être opportun, car on contribue de la sorte à homogénéiser une catégorie très hétérogène de la population.

Qui est étranger ?

Il faut encore noter, avant de conclure, un dernier problème que connaît la Belgique dans le déploiement de politiques liées à ce débat. Il s'agit du manque d'outil statistique utilisable. En effet, les statistiques les plus accessibles en Belgique ne tiennent compte que de la nationalité. On peut donc avoir très facilement une série de données sur les étrangers par nationalité. Le problème est que de plus en plus, en raison de l'ouverture

du code de la nationalité belge, il y a de nombreux étrangers qui ont acquis la nationalité belge. On ne peut donc pas baser les études statistiques uniquement sur ce critère, sous peine de manquer d'une grande partie de l'information. Il y a des moyens contournés d'obtenir de l'information, mais on manque d'outils statistiques. Il est important de le dire dans la mesure où on va peut-être mettre en œuvre des politiques publiques de promotion de la diversité, mais on ne possédera pas les moyens d'en faire le « monitoring ». On ne sera pas capable de voir comment elles fonctionnent. Et c'est très différent d'une société comme la Grande-Bretagne où les recensements prennent en compte la « race », ce qui permet donc d'évaluer les politiques publiques et les programmes de diversité. À la BBC, par exemple, où il y a eu des programmes pour favoriser l'embauche de journalistes issus des minorités, les autorités sont capables de fournir le nombre de Pakistanais ou de personnes issues de l'immigration pakistanaise qui y travaillent. Ici, ce ne serait pas possible pour l'instant.

Pour terminer, il faut insister sur le fait que la réalité des minorités et des migrations change, il faut donc que les discours médiatiques les concernant s'adaptent ; et cette adaptation n'est et ne doit pas forcément être la même tant dans les médias privés et publics que dans les émissions d'information ou de fiction. La question de savoir si la composition des médias doit refléter la composition de la société est une question compliquée qui combine divers enjeux allant de la mise en place de dispositifs pour lutter contre les discriminations à l'emploi à la représentation symbolique que la société se fait d'elle-même et telle qu'elle se donne à voir au travers de ses médias. Dans un tel contexte, il est important de développer – et cette responsabilité incombe notamment aux professions des médias – une réflexion profonde, tant sur le rôle des médias dans la formation des représentations des minorités au sein de la société que dans la présence de personnes issues de l'immigration dans l'institution médiatique.